



Commune de BOUZY

date de dépôt: 10/06/2024
date d'affichage en mairie du dépôt :
demandeur: Monsieur ROBERT Thomas
pour: pose d'un châssis de toit
adresse terrain: 5 Rue des Postes 51150 Bouzy

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de BOUZY

Le maire de BOUZY

Vu la déclaration préalable présentée le 10/06/2024, par Monsieur ROBERT Thomas, 5 Rue des Postes 51150 Bouzy ;

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour le projet de pose d'un châssis de toit ;
- Située 5 Rue des Postes 51150 Bouzy ;

Vu le code de l'urbanisme ;

En application de l'article L.174-1 du code de l'urbanisme, la caducité du POS a pour conséquence de rendre applicable le RNU ;

Vu le Règlement National d'Urbanisme ;

Vu l'avis conforme du préfet en application de l'article L.422-5 du code de l'urbanisme en date du 24/06/2024 ;

Vu l'avis **favorable** du Maire en date du 10/06/2024 ;

ARRÊTÉ

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à BOUZY, le 25/06/2024

Le maire,

SAINZ Jean-François

